

Pratiques de saine gouvernance - BONNES PRATIQUES

Fonctionnement et performance du conseil d'administration

- Élaborer un guide de l'administrateur et administratrice;
- Prévoir un programme annuel des ordres du jour des séances du CA (recommandation = 6 séances);
- Élaborer et respecter un code d'éthique et de déontologie;
- Présenter les budgets et les états financiers mensuels (compte rendu);
- Tenir un tableau de suivi des décisions (résolutions) du CA et de l'AG;
- Réaliser un audit annuel pour les finances;
- Suivre un tableau des ententes de partenariats incluant les échéances, les obligations et les étapes de reddition de comptes;
- Former les administrateurs et administratrices sur les rôles et responsabilités;
- En cas de changements majeurs (démission de plusieurs administrateurs ou administratrices, départ de la direction, etc.), effectuer un nouveau diagnostic de gouvernance.

Encadrement de la direction générale

- Avoir signé une entente de délégation responsable avec la direction générale :
 - o Précisant les cinq clés d'une délégation responsables;
 - o Les mesures de mitigation/médiation en cas de conflits;
 - o Nommant un·e conseiller·e externe indépendant·e;
 - o Considérant le profil comportemental des parties prenantes (DG vs Présidence);
 - o Établissant les attentes;
 - o Fixant des résultats attendus (mesurables ou observables);
 - o Prévoyant un suivi de mi-année et une évaluation de fin d'année.

Gestion des risques

- Mettre en place et réviser une fois par année le plan de continuité;
- Avoir un tableau de bord de gestion des risques;
- Posséder une bonne couverture d'assurances;
- Consulter un tableau de suivi des redevances liées aux ententes de partenariats (notamment pour les bailleurs de fonds);
- Suivre les affaires publiques en vous appuyant sur les compétences du Réseau.